

## Conditions générales pour la livraison de reproductions d'items des collections du MRAC Tervuren



Musée royal de l'Afrique centrale  
Département d'Anthropologie Culturelle et d'Histoire  
Service Archives et Gestion des Collections  
Secrétariat Repro  
Leuvensesteenweg 13  
3080 Tervuren  
Belgique  
Tél. : +32 (0)2 76 95 765  
[repro@africamuseum.be](mailto:repro@africamuseum.be)



Août 2014

# Conditions générales pour la livraison de reproductions d'items des collections du MRAC Tervuren

## Contenu

1	Avant-propos .....	3
2	Demande .....	3
3	Publication.....	4
4	Frais .....	5

Première page : photo réalisée en studio de trois massues des Daasanetch, un peuple pasteur de la vallée d'Omo au sud-ouest de l'Ethiopie. EO.1996.31.11, EO.1996.15.65 et EO.1971.75.6, collection MRAC Tervuren; photo J.-M. Vandyck, MRAC Tervuren ©

## 1 Avant-propos

- 1.1 Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC Tervuren) fournit des reproductions photographiques de pièces issues de ses collections à des chercheurs, des associations, des institutions ou à des maisons d'édition afin de permettre la valorisation de ce patrimoine et la diffusion des connaissances qui s'y rapportent.
- 1.2 Par "reproduction photographique", on entend une représentation bidimensionnelle d'un objet bidimensionnel ou tridimensionnel, ou d'une photo originale, obtenue au moyen d'une photographie digitale ou d'un scan numérique.
- 1.3 Les conditions générales pour la livraison de reproductions photographiques sont d'application pour tous les nouveaux clichés réalisés en studio d'objets bidimensionnels et tridimensionnels, ainsi que pour toutes les reproductions de matériel visuel faisant partie des collections des départements d'Anthropologie culturelle et d'Histoire.

## 2 Demande

- 2.1 Toutes les demandes de reproductions, qui relèvent des conditions telles que définies dans le présent document, doivent être adressées directement au secrétariat Repro. Les demandes peuvent être adressées par courrier ou par e-mail. L'adresse se trouve sur la couverture du présent document.
- 2.2 Toutes les demandes doivent être effectuées à l'aide du "Formulaire de demande de reproductions d'items des collections du MRAC Tervuren" qui peut être téléchargé à partir du site internet du MRAC Tervuren. Ce formulaire doit être signé par le demandeur, celui-ci marquant dès lors son accord avec les conditions générales telles qu'elles sont définies dans le présent document. Lorsqu'un formulaire complété est renvoyé par e-mail, un exemplaire signé doit suivre par courrier (à moins que celui-ci soit envoyé sous la forme d'un scan au format PDF).
- 2.3 Les demandes reçues sont traitées en fonction de la date de leur réception par le secrétariat Repro. Lorsque la demande de reproductions concerne du matériel visuel existant, la durée de livraison sera de maximum un mois. Lorsque la demande concerne également (ou exclusivement) de nouveaux clichés devant être réalisés en studio, la durée de livraison sera de maximum trois mois.
- 2.4 Après réception du formulaire de demande, le secrétariat Repro vérifiera s'il est possible de répondre à la demande en question et en déterminera les conditions spécifiques. Une offre détaillée sera envoyée au demandeur, laquelle stipulera le montant total des frais.
- 2.5 Les formulaires dûment complétés, et qui comportent les numéros d'inventaire corrects des objets ou des photos, pourront être traités plus rapidement que les autres. Dans le cas où, faute de renseignements précis, des recherches imprévues doivent être entreprises afin d'identifier ou de localiser les items, des frais supplémentaires pourront être réclamés (voir point 4.1).
- 2.6 La livraison des reproductions ne sera effectuée qu'après réception du paiement des frais.

### 3 Publication

- 3.1 Par "publication" de la reproduction fournie, on entend le fait de la faire connaître au public par le biais d'un livre ou d'un e-book, d'un périodique, d'un site internet, d'un cd-rom ou d'un poster, ou le fait de l'utiliser dans le cadre d'une exposition, d'un film, d'un documentaire ou d'une émission de télévision.
- 3.2 Lorsque des reproductions sont commandées dans un but de publication, il faut l'indiquer clairement sur le formulaire de demande. Le demandeur fournira des informations relatives à la nature de la publication, au tirage, à la durée. Après la livraison des reproductions, celles-ci ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins que celles ayant été mentionnées sur le formulaire de demande.
- 3.3 Si le MRAC Tervuren n'est pas le titulaire des droits d'auteur d'une œuvre protégée, le demandeur doit se référer à la législation relative au droit d'auteur et, si nécessaire, obtenir une autorisation de publication auprès de l'ayant droit. Le MRAC Tervuren se prémunit de toute revendication de tiers relative aux droits d'auteur ou, éventuellement, d'autres droits reposant sur des œuvres dont des reproductions ont été fournies au demandeur.
- 3.4 Si le MRAC est le titulaire des droits d'auteur d'une œuvre protégée, le demandeur doit obtenir une autorisation de publication auprès du MRAC Tervuren. Cette autorisation sera généralement accordée, moyennant le paiement d'une indemnité relative aux droits d'auteur (voir point 4.4).
- 3.5 Une exonération du paiement de l'indemnité relative aux droits d'auteur peut être accordée pour les publications scientifiques après évaluation – via le secrétariat Repro – par la section scientifique concernée. Toutes les autres demandes d'exonération (non motivées par le caractère scientifique de la publication) doivent être argumentées et adressées par courrier au secrétariat Repro. Elles seront transmises au directeur du MRAC Tervuren qui prendra une décision en la matière.
- 3.6 La publication d'une reproduction d'un objet ou d'une photo issue de la collection du MRAC Tervuren doit obligatoirement être accompagnée de l'identification de la pièce, mentionnant de manière standardisée le MRAC Tervuren, le numéro d'inventaire et les mentions relatives aux droits d'auteur. Ces renseignements, à mentionner tels quels, seront fournis avec l'offre de prix et les reproductions.
- 3.7 Dans les 15 jours à dater de la publication, le demandeur fournira gratuitement au MRAC Tervuren:
- 1 exemplaire / pdf de l'article, du livre ou du cd-rom
  - 1 exemplaire du dvd du film, ou de l'émission de télévision
  - 1 exemplaire du poster

Ces exemplaires seront directement adressés au secrétariat Repro, dont l'adresse est mentionnée sur la couverture du présent document.

## 4 Frais

Selon le type d'œuvre, le mode de reproduction et son objectif, les frais suivants seront imputés :

- les frais éventuels de recherche (4.1)
- les frais éventuels de restauration (4.2)
- les frais de production et de livraison (4.3)
- une éventuelle indemnité relative aux droits d'auteur (4.4)

- 4.1 Lorsqu'une demande de reproduction ne mentionne pas de numéro(s) d'inventaire correct(s), et qu'une recherche spécifique doit être effectuée pour identifier et localiser l'(les) item(s) souhaité(s), celle-ci sera à charge du demandeur. Le tarif s'élève à € 15 par quart d'heure. Ces frais peuvent être évités lorsque le demandeur vient effectuer personnellement une recherche dans les collections du MRAC Tervuren (sur rendez-vous). Si toutefois préférence est donnée à la recherche effectuée par le personnel du MRAC, le demandeur s'engagera, lors de la signature de l'offre, au paiement de cette indemnité.
- 4.2 Si un (des) item(s) de collection doit (doivent) subir un traitement de restauration avant qu'une reproduction ne puisse être effectuée, les frais y afférents seront à charge du demandeur. Ces frais seront spécifiquement mentionnés dans l'offre.
- 4.3 Les frais de production sont les frais engendrés pour réaliser la reproduction et pour sa mise à disposition par voie électronique. Des tirages papier ou des diapositives ne sont plus livrés. Les prix indiqués dans le tableau ci-dessous sont en EURO;

<b>Frais pour prise de vue digitale ou digitalisée d'objets en studio (en couleur)</b> <i>Les tarifs sont inclusifs la livraison électronique: par défaut les fichiers lourds sont envoyés par email avec un lien Yousendit (ou similaire)</i>	<b>tarif (€) par prise de vue</b>
Prise de vue digitale en studio (selon les directives du MRAC)	<b>60</b>
Prise de vue digitale en studio <u>sur mesure</u> (selon exigences spécifiques du demandeur)	<b>100</b>
Prise de vue digitale en studio pour laquelle une infrastructure ou un équipement supplémentaire doit être envisagés	<b>250</b>
<b>Frais pour scans digitales des archives ou de la collection de photos (noir et blanc) - min 300 dpi</b> <i>Les tarifs sont inclusifs la livraison électronique: par défaut les fichiers lourds sont envoyés par email avec un lien Yousendit (ou similaire)</i>	<b>tarif (€) par image</b>
Format A4 ou A3	<b>30</b>
Format A2 ou A1	<b>50</b>
A0 ou plus large	<b>Sur demande</b>
Sur mesure	<b>Sur demande</b>
<b>Frais pour scans digitales des archives ou de la collection de photos <u>pour recherche</u> - jpg, scan couleur, avec filigrane - Aucun droit de reproduction</b>	
Frais de dossier	€ 7,50
Format A4 ou A3	€ 0,50 / scan

- 4.4 Lorsque le MRAC Tervuren est titulaire des droits d'auteur d'une œuvre protégée, sauf exception, une rémunération relative aux droits d'auteur sera réclamée en échange d'un droit unique de publication. La rémunération relative aux droits d'auteur est déterminée par le type de publication, ainsi que par le tirage ou la durée. Les tarifs en vigueur sont exprimés en EUROS dans le tableau ci-dessous.

Reproductions sous © MRAC Tervuren		Tarif(€)par image	
<b>livres, cd-rom, magazine</b>	<b>tirage</b>		
page dans un livre, magazine sur cd-rom	jusqu'à 3.000 exemplaires	<b>75</b>	
	jusqu'à 10.000 exemplaires	<b>150</b>	
	jusqu'à 25.000 exemplaires	<b>200</b>	
	plus de 25.000 exemplaires	<b>250</b>	
sur la couverture	jusqu'à 3.000 exemplaires	<b>150</b>	
	jusqu'à 10.000 exemplaires	<b>300</b>	
	jusqu'à 25.000 exemplaires	<b>400</b>	
	plus de 25.000 exemplaires	<b>500</b>	
sur la quatrième de couverture	jusqu'à 3.000 exemplaires	<b>125</b>	
	jusqu'à 10.000 exemplaires	<b>225</b>	
	jusqu'à 25.000 exemplaires	<b>300</b>	
	plus de 25.000 exemplaires	<b>375</b>	
<b>E-book</b>		<b>150</b>	
<b>Cover e-book</b>		<b>200</b>	
<b>E-book comme second média</b>		<b>100</b>	
<b>poster</b>	<b>tirage</b>		
comme seule image (logos exceptés)	jusqu'à 3.000 exemplaires	<b>150</b>	
	jusqu'à 10.000 exemplaires	<b>300</b>	
	jusqu'à 25.000 exemplaires	<b>400</b>	
	plus de 25.000 exemplaires	<b>500</b>	
Avec d'autres images	jusqu'à 3.000 exemplaires	<b>125</b>	
	jusqu'à 10.000 exemplaires	<b>225</b>	
	jusqu'à 25.000 exemplaires	<b>300</b>	
	plus de 25.000 exemplaires	<b>375</b>	
<b>Exposition (preuve, projection, module interactive)</b>			
temporaire (max. 1 an)		<b>100</b>	
permanente		<b>150</b>	
<b>On line (par site web)</b>			
à but scientifique, éducatif ou humanitaire		<b>75</b>	
<b>film ou émission de télévision</b>	De 1" à 60 "	Tarif par seconde supplémentaire	
Production locale ou privée	<b>Tarif minimum : 120,-€</b>	<b>2</b>	
Production régionale ou nationale	<b>Tarif minimum : 200,-€</b>	<b>3</b>	
Production internationale	<b>Tarif minimum : 280,-€</b>	<b>4</b>	
<b>Merchandising</b>	<b>Sur demande</b>		